

Préavis N° 04-2025 du Comité de Direction Plan de développement de l'accueil parascolaire 2030

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Introduction

L'accueil parascolaire a été mis en place en 2015 par notre association où deux structures de 36 places ont été ouvertes à Moudon et à Lucens.

Depuis, les structures se sont agrandies en fonction de la demande pour offrir actuellement 180 places :

- 48 places à l'UAPE Le Château, site scolaire du Fey à Moudon
- 48 places à l'UAPE La Cabane, site scolaire de l'Ochette à Moudon
- 84 places à l'UAPE La Barrette, site scolaire du Pré au Loup à Lucens

Le développement de l'accueil parascolaire suit les besoins de la population. A ce jour, en regard des listes d'attente de nos structures, nous devons prévoir l'agrandissement de l'UAPE La Barrette à Lucens pour répondre aux demandes.

La Commune de Lucens a saisi l'occasion des travaux de rénovation des bâtiments scolaires en été 2024 pour réaliser des surfaces permettant l'accueil de nouvelles places à l'UAPE La Barrette à l'étage supérieur du bâtiment C. Le SCAJE (Service cantonal d'accueil de jour des enfants) vient de valider les locaux pour y créer jusqu'à 60 places d'accueil supplémentaires. L'AISMLE va donc prévoir une augmentation de places, en fonction des demandes, dès janvier 2026.

Parallèlement, la FAJE (Fondation pour l'accueil de jour des enfants) a confié à l'entreprise Microgis une étude des besoins d'accueil parascolaire estimés à l'horizon 2030, évalués à 168 places d'accueil supplémentaire. La FAJE impose de satisfaire à la moitié des besoins calculés afin de pouvoir continuer de bénéficier des subventions cantonales, à savoir notamment 32.25% des salaires éducatifs.

Dans le cas où le réseau ne proposerait pas suffisamment de nouvelles places dans son plan de développement à 2030, le réseau devrait s'attendre à des pénalités et percevrait vraisemblablement des subventions plus faibles.

Le premier plan de développement fourni à l'ARAJ Broye (Association du Réseau d'Accueil de Jour) proposait 24 places supplémentaires sur le périmètre de l'AISMLE et 108 nouvelles places sur le périmètre de l'ASIPE (Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs). La FAJE a cependant donné un délai à fin juin pour prévoir un nouveau plan de développement plus ambitieux.

L'AISMLE établit des projections en fonction de l'augmentation démographique et ne parvient pas aux mêmes besoins.

Une séance a été organisée le 3 mars 2025 entre le Comité de direction de l'AISMLE et une délégation du Comité de l'ARAJ Broye pour partager sur ce sujet. Conformément aux discussions qui ont eu lieu, l'AISMLE souhaite présenter et argumenter le plan de développement à l'horizon 2030 ci-dessous :

UAPE La Barrette, Lucens, site scolaire du Pré au Loup

Le bâtiment C de Lucens est dorénavant dédié à l'UAPE La Barrette et à une salle de rythmique. Le rez-de-chaussée est aménagé pour offrir les 84 places d'accueil actuelles.

Au vu de la liste d'attente, des places doivent être créées, en particulier sur le temps de midi.

L'étage permettant d'offrir 60 places supplémentaires, il est proposé de créer des groupes distincts par tranche d'âge afin d'améliorer la qualité d'accueil. Les élèves de 5-8P ayant des conditions d'encadrement plus légères, il sera donc possible de prévoir un personnel encadrant pour 15 élèves au lieu de 12 pour les plus jeunes.

Dans un premier temps, nous prévoyons d'ouvrir 15 ou 30 places supplémentaires dès janvier 2026, soit 99 ou 114 places en tout. En fonction des demandes, nous pourrions augmenter les places jusqu'à concurrence de 144 places.

UAPE La Cabane, Moudon, site scolaire de l'Ochette

Le bâtiment modulaire de La Cabane est vieillissant et il est prévu de le remplacer par de nouveaux bâtiments modulaires neufs permettant de doubler sa capacité d'accueil.

Les 48 places offertes actuellement pourront être augmentées dès que la capacité financière de l'AISMLE le permettra, en 2026 ou 2027, de 24 places supplémentaires, soit 72 places, voire jusqu'à 96 places à l'horizon 2030 si la demande est là.

UAPE Le Château, Moudon, site scolaire du Fey

L'UAPE Le Château n'est pas extensible et les locaux scolaires ne permettent pas de l'agrandir. Un projet de construction privée est cependant en cours dans le quartier du Fey qui devrait permettre de créer une structure supplémentaire de 36 places.

Offre prévue à fin 2030 à l'AISMLE

Ce sont donc finalement 60 places à La Barrette, 48 à La Cabane et 36 places au Château, soit un total de 144 places supplémentaires qui sont prévues. Comme vous l'aurez constaté, la demande de 168 places supplémentaires imposée par la FAJE n'est pas atteinte. Cependant, compte tenu des projections des élèves de notre région et des surfaces raisonnablement disponibles à proximité de nos sites scolaires, le CODIR estime qu'il n'est pas réaliste de prévoir l'entier de l'objectif fixé.

Par ailleurs, compte tenu des efforts actuellement déployés pour valoriser l'accueil familial de jour, on peut s'attendre à une augmentation de l'offre par les accueillant·e·s de jour sur le périmètre de l'AISMLE. Cette évolution contribuera à combler le déficit de places disponibles et à atteindre les objectifs fixés par la FAJE.

Intervention demandée auprès de la FRAJE

L'ASIPE et l'AISMLE ont mandaté l'ARAJ Broye pour intervenir auprès de la FRAJE (Faîtière des Réseaux d'Accueil de Jour des Enfants) afin de demander que les places disponibles en réfectoires scolaires soient prises en compte dans l'offre d'accueil destinée aux élèves du degré primaire.

Bien que ces places en réfectoires ne puissent pas être subventionnées – la surveillance n'étant pas assurée par du personnel spécifiquement formé conformément au cadre de référence de la FAJE – il nous semble essentiel de les intégrer dans l'offre globale, car elles contribuent à désengorger les structures UAPE.

Nous espérons rallier le soutien d'autres réseaux à cette démarche, afin que la FRAJE puisse relayer une position commune auprès de la FAJE.

Projections 2030 en chiffres

Les projections d'élèves dans le cercle de l'AISMLE sont basées sur le nombre d'habitants, en considérant un taux d'élèves primaire de 11%.

	2025	2030
Habitants communes AISMLE	13'396	14'050
Nombre d'élèves primaires	1412	1546
Taux d'élèves / habitants	10.5%	11.0%

Les projections de places dans les structures sont les suivantes :

	2025	2030
Places en UAPE	180	324
Liste d'attente (LA)	20	0
Taux places + LA / élèves	14.2%	21.0%

La liste d'attente est actuellement faible ; il s'agit principalement de places nécessaires à Lucens qui pourront être offertes dans un délai assez court au vu de la disponibilité immédiate des locaux. Le taux de couverture de 14.2% reflète ainsi le besoin concret et actuel observé sur le terrain dans notre région.

L'augmentation est de 134 élèves et le nombre de places supplémentaires en UAPE de 144. Ce plan de développement jusqu'en 2030 paraît par conséquent répondre aux besoins de notre population.

Le présent préavis d'intention sera, en cas d'approbation, soumis au réseau d'accueil ARAJ Broye pour en tenir compte dans les projections à soumettre à la FAJE d'ici fin juin 2025, conformément à l'ultime délai donné.

Le courrier du réseau ARAJ Broye du 6 février 2025 est annexé au présent préavis pour complément.

Considérations financières

Les dépenses d'investissements supérieures à CHF 50'000.00 feront l'objet de préavis au Conseil intercommunal le moment venu. Ce sera évidemment le cas pour les constructions de bâtiments (Moudon, La Cabane), mais vraisemblablement aussi pour l'équipement des locaux communaux (Lucens, La Barrette) ou privés (Moudon, Le Château).

En revanche, les augmentations du nombre de places d'accueil seront présentées année après année dans le cadre du budget de fonctionnement, selon la demande.

Les coûts à supporter par les communes membres vont donc progressivement augmenter et de manière significative. Il y a toutefois encore trop d'inconnues pour pouvoir présenter une projection fiable à ce stade.

Conclusion

Par ce préavis d'intention, le Comité de direction affirme sa volonté de garantir aux familles l'accès à des structures d'accueil de jour de qualité, capables de répondre aux besoins actuels et d'évoluer au rythme de la demande. Conscient des transformations sociales en cours et de l'attractivité croissante de notre région pour de nouvelles familles, le Comité de direction anticipe dès aujourd'hui les besoins futurs afin d'assurer une offre d'accueil adaptée et durable.

* * *

En conséquence, le Comité de Direction vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Délégués, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AISMLE

- dans sa séance du jeudi 22 mai 2025,
- vu le préavis du Comité de direction,
- entendu le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

prend acte

- du plan de développement de l'accueil parascolaire 2025-2030 de l'AISMLE à transmettre à l'ARAJ Broye pour le faire suivre à la FAJE

Préavis adopté par le Comité de direction lors de sa séance du 7 avril 2025.

Référent CODIR: Sébastien Jung

AISMLE
Association Intercommunale Scolaire de Moudon-Lucens et Environs

Le Président

Vincent Bessard

La Secrétaire

Mireille Cudré-Mauroux

Annexe

- Courrier ARAJ Broye du 6 février 2025